



Rapport d'Activités 2018



Edito du Président de la Communauté de Communes DRAGA

Mesdames et messieurs, citoyens intercommunaux,

Comme chaque année, la CC DRAGA doit éditer un Rapport Annuel afin de présenter succinctement son action. C'est un exercice difficile en quelques pages de vous rendre compte de tous les faits importants de l'année écoulée.

Cette année 2018 fut une année de changement en terme de prise de compétence : bienvenue à l'assainissement collectif ! Nous avons attribué la nouvelle délégation de service public et mis en place ce nouveau service. De plus, nous avons du également renouveler le contrat de gestion de la distribution de l'eau Potable, sous la forme d'une délégation de service public, ce qui nous permet d'être plus cohérent en matière de politique de l'Eau. Enfin, nous avons pris en charge la gestion et la création de Maison de services au public depuis le 1er janvier 2018.



A travers ces quelques lignes, je tiens à remercier tous les vice-présidents, élus et techniciens de la Communauté de Communes pour leur implication et leur travail dans l'amélioration de votre quotidien.

N'hésitez pas également à vous rendre régulièrement sur notre site Internet, ainsi qu'à prendre contact avec nous afin de connaître au jour le jour nos activités !

Jean-Paul Croizier

Communauté de Communes DRAGA
La Marjolaine
07700 Bourg Saint Andéol

Facebook : Communauté de Communes DRAGA
Mail : contact@ccdraga.fr
Application mobile : CC DRAGA
Site internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr

Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Présentation de la CC DRAGA | page 4 |
| Administration Générale | page 6 |
| Développement Territorial | page 10 |
| Tourisme | page 13 |
| Environnement | page 14 |
| Petite Enfance-Enfance-Jeunesse | page 16 |



Un territoire, 9 Communes !

La Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (CC DRAGA) est l'association de 9 communes situées, comme son nom l'indique, entre la Vallée du Rhône et la Rivière Ardèche. La Communauté de Communes DRAGA a été créée le 1er Janvier 2004 et compte environ 19 389 habitants, pour une densité de 74, 6 habitants/km², répartis sur 263 km², soit environ 5,5% du département. (chiffres au 1er janvier 2019)

Ce territoire bénéficie d'une localisation exceptionnelle à seulement 15 minutes de Montélimar et à proximité immédiate des grands axes qui desservent la région Auvergne Rhône-Alpes.

LES COMMUNES MEMBRES

Bidon (237 habitants)
Bourg Saint Andéol (7328 habitants)
Gras (646 habitants)
Larnas (234 habitants)
Saint Just d'Ardèche (1731 habitants)
Saint Marcel d'Ardèche (2461 habitants)
Saint Martin d'Ardèche (1014 habitants)
Saint Montan (1958 habitants)
Viviers (3780 habitants)



LES CHAMPS D' ACTIONS DE LA CC DRAGA

La Communauté de Communes DRAGA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Ses règles de fonctionnement sont proches de celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

Ses champs d'actions concernent notamment :

Le développement économique
L'habitat
L'environnement
Le tourisme
L'aménagement du territoire
La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
Le PLUi...



La gouvernance de la CC DRAGA

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président exécute les délibérations du Conseil Communautaire et anime les réunions de Bureau Communautaire. Les Vice-présidents sont chargés de la mise en œuvre des décisions du conseil communautaire dans des domaines particuliers. Le Président de la CC DRAGA est Jean Paul CROIZIER, Maire de la commune de Gras.

Jean François COAT en charge du développement économique et de l'emploi - Adjoint au Maire de Bourg St Andéol
Roland RIEU en charge de l'environnement et des ordures ménagères- Maire de Saint Montan
Christian LAVIS en charge de l'urbanisme – Maire de Viviers
Marc BOULAY en charge du tourisme – Maire de Larnas
Bernadette DALLARD en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse - Adjointe au Maire de Saint Marcel d'Ardèche
Pierre Louis RIVIER en charge des finances – Maire de Saint Just d'Ardèche
Daniel ARCHAMBAULT en charge de l'alimentation en eau potable, du SPANC et des digues – Adjoint au Maire de Saint Martin d'Ardèche
André VERMOREL en charge des énergies renouvelables, nouvelles technologies et transport à la demande – Maire de Bidon
Patrick GARCIA en charge de l'habitat - Adjoint au Maire de Bourg Saint Andéol

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau est composé du Président et des vice-présidents. Il prépare et exécute les décisions prises par le conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire définit la politique générale de la communauté. Sous la conduite du Président, il se réunit pour délibérer sur les affaires courantes, les grands projets et voter les budgets. Il est composé de 36 élus issus des 9 conseils municipaux de la CC DRAGA. Il est ouvert au public et se réunit environ tous les mois. Le Conseil Communautaire désigne un président et des vice-présidents qui organisent durant leur mandat le travail des différentes commissions communautaires.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Leurs membres étudient les dossiers en amont afin d'émettre des recommandations pour le Conseil Communautaire. Les commissions sont constituées d'élus de chaque commune et sont au nombre de 13 :

- Commission Aménagement de l'espace
- Commission Appel d'offres
- Commission Communication
- Commission Développement Economique
- Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse
- Commission Energie et Nouvelles Technologies
- Commission Environnement
- Commission Finances et Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Habitat
- Commission Membres CIID
- Commission Ressources Humaines et Mutualisation
- Commission Service Public Assainissement Non-Collectif (SPANC) et Politique de l'Eau
- Commission Tourisme

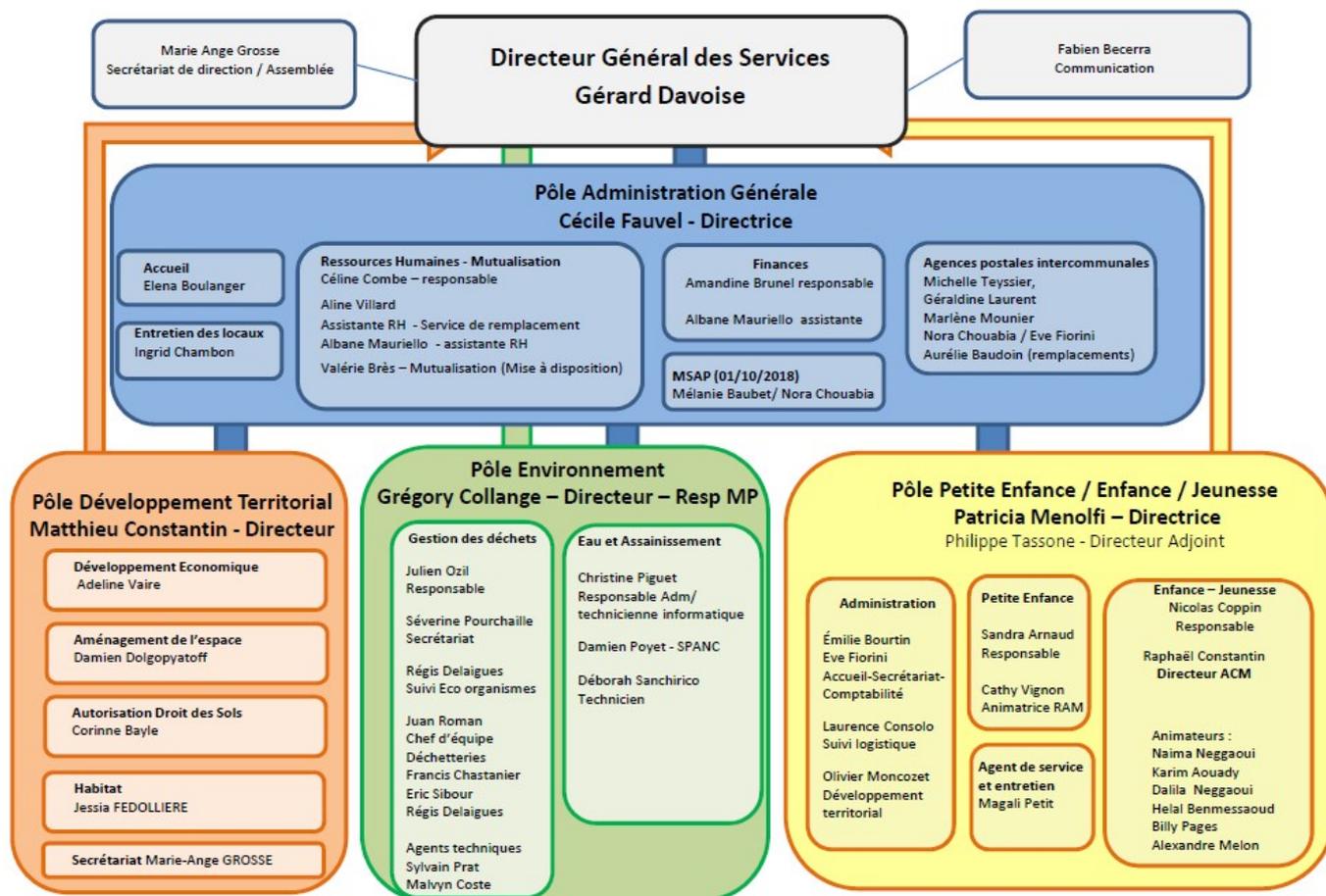
Organigramme technique de la CC DRAGA

UNE ORGANISATION PAR POLE DE COMPETENCE

L'organisation des services de la communauté de commune est répartie selon 4 pôles de compétence :

- Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales, MSAP
- Environnement : déchets, Eau Potable, SPANC, assainissement, services techniques
- Enfance/jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes
- Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, tourisme

Organigramme CC DRAGA



Présentation Générale de l'effectif permanent

EVOLUTION DE L'EFFECTIF

L'évolution des effectifs entre 2004 et 2018 est étroitement liée aux différents transferts de compétence et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

- 2006 : création des agences postales intercommunales
- 2008 : Développement économique, renfort administratif
- 2009 : gestion en régie des déchetteries
- 2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC
- 2012 : transfert du personnel enfance-jeunesse
- 2014 : transfert de la compétence Tourisme

Délégation de la gestion à un EPIC

Personnel transféré et immédiatement détaché vers l'OTI

2015 : Création d'un service commun pour l'instruction des Autorisations des Droits des Sols

2016 : Recrutement d'un développeur Économique

2017 : Prise de la compétence PLUI et GEMAPI

2018 : Prise de la compétence « Maison des service au public » et Assainissement et reprise de l'activité postale de Saint Marcel d'Ardèche

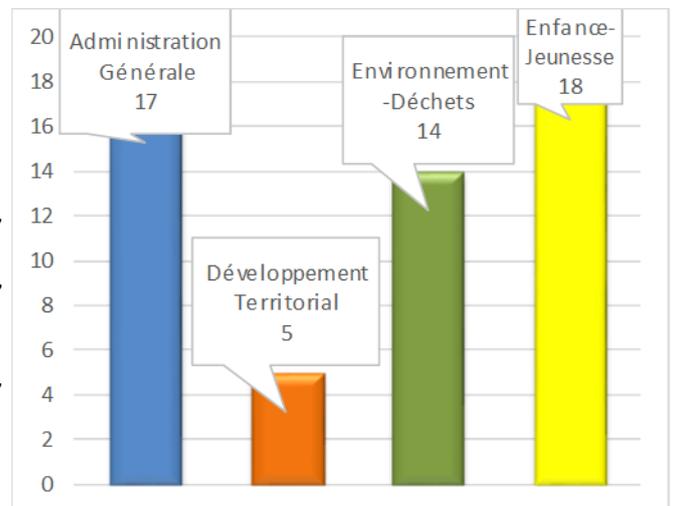
L'effectif ayant dépassé le seuil des 50 agents (54 agents), la collectivité a organisé les élections professionnelles (6/12/2018) afin d'élire des représentants du personnel en vue de la création de son propre Comité Technique.

La grande majorité des agents de la CC DRAGA est titulaire de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.

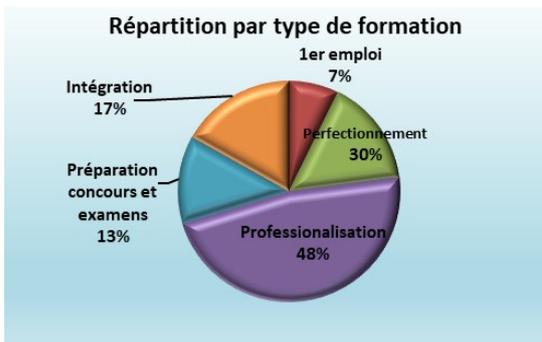
UNE ORGANISATION PAR POLE DE COMPETENCE

L'organisation des services de la communauté de commune est répartie selon 4 pôles de compétence :

- Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales, MSAP
- Environnement : collecte et traitement des déchets, Eau Potable, Assainissement, services techniques, GEMAPI
- Enfance/jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes
- Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace – PLUI, politique de l'habitat, tourisme



LA FORMATION DES AGENTS



Au total 178,5 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 83 sessions et bénéficiant à 41 agents. Aussi, la communauté de communes organise dans ses locaux des formations ouvertes à ses agents ainsi qu'aux personnels communaux

- Nb de sessions organisées en 2018: 2
- Nb de jours de formations : 3
- Thématiques : Gestion des tensions et de l'agressivité

Comptes administratifs 2018

Budget principal et budgets annexes

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant des services publics administratifs. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, spanc, zones d'activité...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

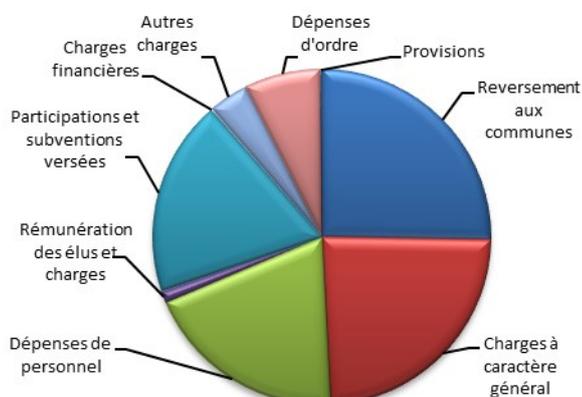
Budget Principal : Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année. Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations,...)...**Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 343 677,12 € en 2018 dont 25% concerne le reversement de fiscalité aux communes membres.**

Les dépenses de fonctionnement : 10 343 677,12 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 343 677,12 € dont 9 596 371,59 € de dépenses réelles et 747 305,53 € de dépenses d'ordre

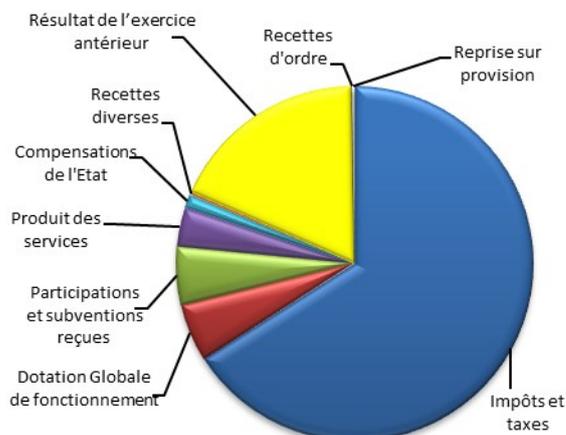
| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles : | 9 596 371,59 € |
| Reversement aux communes | 2 613 478,70 € |
| Charges à caractère général | 2 474 490,51 € |
| Dépenses de personnel | 2 015 959,78 € |
| Rémunération des élus et charges | 114 491,43 € |
| Participations – subventions versées | 1 950 966,46 € |
| Charges financières | 20 019,59 € |
| Provisions | 16 172,29 € |
| Autres charges | 390 792,83 € |
| Dépenses d'ordre | 747 305,53 € |



Les recettes de fonctionnement : 13 022 581,18 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 13 022 581,18 € dont 10 652 551,62 € de recettes réelles et 8 834,69 € de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 2 361 194,87 €.

| | |
|---|------------------------|
| Recettes réelles : | 10 652 551,62 € |
| Impôts et taxes | 8 592 508,38 € |
| Dotations Globales de fonctionnement | 684 432,00 € |
| Participations et subventions reçues | 687 808,22 € |
| Produit des services | 463 742,08 € |
| Compensations de l'Etat | 159 717,00 € |
| Recettes diverses | 39 449,94 € |
| Reprises sur provisions | 24 894,00 € |
| Recettes d'ordre | 8 834,69 € |
| Résultat de l'exercice antérieur | 2 361 194,87 € |



Autofinancement : Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un auto-

Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

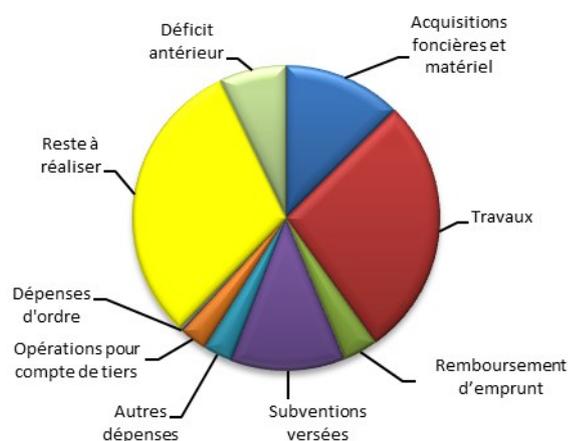
Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts...

Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunts...

Les dépenses d'investissement : 2 954 235,90 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 954 235,90 € dont 1 827 260,41 € de dépenses réelles, 8 834,69 € de dépenses d'ordre et 909 296,64 € de restes à réaliser, le déficit de l'exercice antérieur étant de 208 844,16 €.

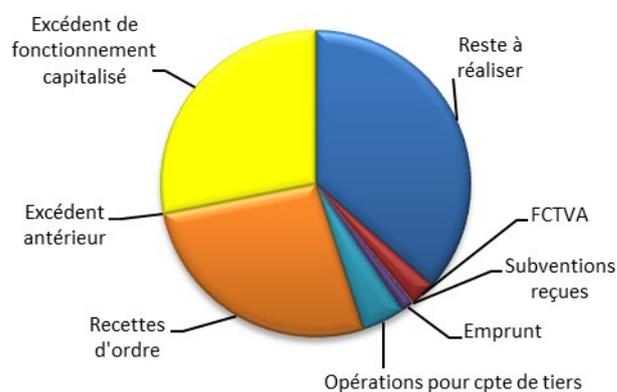
| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles | 1 827 260,41 € |
| Acquisition foncières et matériel | 370 343,35 € |
| Travaux | 814 968,99 € |
| Remboursement d'emprunt | 107 501,15 € |
| Subventions versées | 356 917,13 € |
| Autres dépenses | 90 158,90 € |
| Opérations pour cpte de tiers | 87 370,89 € |
| Dépenses d'ordre | 8 834,69 € |
| Restes à réaliser | 909 296,64 € |
| Déficit exercice antérieur | 208 844,16 € |



Les recettes de d'investissement : 2 784 390,80 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 2 784 390,80 € dont 1 020 189,92 € de recettes réelles, 747 305,53 € de recettes d'ordre et 1 016 895,35 € de restes à réaliser.

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Recettes réelles | 1 020 189,92 € |
| FCTVA | 72 935,00 € |
| Subventions reçues | 0,00 € |
| Emprunt | 37 185,07 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 783 310,76 € |
| Opérations pour cpte de tiers | 126 759,09 € |
| Recettes d'ordre | 747 305,53 € |
| Restes à réaliser | 1 016 895,35 € |



Autofinancement : Le solde des dépenses et recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 169 845,10 €

Vous trouverez à la fin de ce rapport d'activités les données financières par secteurs, mais également les Comptes Administratifs de l'année 2018, conformément à la loi.

Mise en place d'aides aux entreprises

En 2018, la Communauté de Communes DRAGA a mis en place deux types d'aides en faveur des entreprises :

- les aides à l'immobilier d'entreprise, pour aider les entreprises dans leur projet immobilier (acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment, travaux de rénovation, construction ou aménagement).
- les aides aux TPE avec point de vente, en cofinancement de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour aider les entreprises commerciales, de services ou artisanales avec point de vente à s'installer ou se développer en centre-bourg.

Au total, il y a eu 5 entreprises aidées en 2018, pour un montant global de 49 539,25 euros. Une soirée de lancement des aides aux entreprises est organisée le 12 juin 2018, au Domaine des Amoureuses à Bourg-Saint-Andéol.



Gestion des zones d'activités

Une nouvelle signalétique d'accueil sur les zones d'activités est implantée. Au total, six totems sont déployés à l'entrée des cinq zones d'activité, pour un montant de 26 207 euros TTC.

La zone du Banc Rouge à Saint-Marcel-d'Ardèche est désormais raccordée à la fibre optique. Les travaux sont effectués au début de l'année 2018. Ce projet, d'un coût total de 50 000 euros, a été financé par la Communauté de communes à hauteur de 30%, soit 15 000 euros. La Région Auvergne Rhône-Alpes est intervenue en finançant 50 % du projet tandis que le Département de l'Ardèche a apporté un soutien de l'ordre de 20%.

Opération foncière et immobilière

Deux actions majeures pour le développement du territoire se poursuivent en 2018.

Immobilier d'entreprise :

L'étude de faisabilité démarrée en 2017 pour reconvertir l'ancien site d'Intermarché à Bourg-Saint-Andéol en un lieu d'accueil pour les entreprises se termine. L'année 2018 est consacrée à affiner le montage financier du projet. Le Bureau, réuni en juin 2018, décide de réaliser cette opération en partenariat avec EPORA. Le montage envisagé est le suivant : l'acquisition du site serait assurée par EPORA, avant d'effectuer des travaux de dépollution et déconstruction. EPORA revendrait ensuite à la Communauté de Communes la majeure partie du site afin que cette dernière envisage les travaux nécessaires de construction de plusieurs îlots bâtis. La partie nord du site serait cédée en terrain à bâtir, soit à une tierce personne, soit à la CC DRAGA.

Foncier d'entreprises :

Un nouveau projet de zone d'activité est pressenti sur le nord de la Commune de Bourg-Saint-Andéol. Afin d'étudier plus finement le périmètre d'étude, la SAFER est mandatée par la CC DRAGA, pour un coût de 12 600 € TTC. Un référentiel foncier est élaboré, des données cadastrales et foncières sont collectées, des rencontres avec les propriétaires et exploitants sont effectuées pour connaître leur position sur le projet ainsi que pour disposer par exemple d'informations sur leur structure d'exploitation.

En début d'année, une rencontre a lieu avec la Chambre d'Agriculture, le syndicat des Côtes du Rhône et la FDSEA pour leur présenter le projet. Devant la forte opposition du monde agricole à ce projet suscitée par les rencontres animées par la SAFER, la CC DRAGA décide en fin d'année 2018 de rencontrer une nouvelle fois les représentants du monde agricole.

Actions en faveur du commerce de proximité

L'année 2018 voit la concrétisation d'une opération de vitrophanie sur les communes de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers. Il s'agit de développer un visuel de communication sur les vitrines des locaux vacants pour faciliter leur commercialisation et valoriser l'offre de services de la Communauté de Communes.



Accueil, accompagnement des porteurs de projet et des entreprises

Les objectifs du service développement économique sont simples :

- Orienter les porteurs de projet dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprise ;
- Accompagner les entreprises dans leurs recherches foncières et immobilières ;
- Délivrer une information sur les aides mobilisables, en fonction du projet de l'entreprise (développement, création, reprise...).

En 2018, le service développement économique recense :

- 28 demandes immobilières ou foncières,
- 25 rendez-vous pour des informations sur les aides aux entreprises mises en place par la Communauté de communes,
- 9 contacts divers (recherches d'aides, besoin d'accompagnement...).

A noter : les porteurs de projet ou entreprises qui sollicitent la CC DRAGA pour des recherches foncières et immobilières ou bien pour se renseigner sur les aides de la CC DRAGA peuvent également avoir besoin de renseignements plus généraux sur leur projet de création ou de développement.

Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche (signé le 7 novembre 2017, pour deux ans)

Quatre axes d'actions ciblées:

- Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises,
- Accompagnement des chefs d'entreprise qui veulent transmettre leur activité,
- Accompagnement des entreprises en difficulté,
- Sensibiliser le public scolaire au monde de l'entreprise et aux métiers de l'artisanat.

En 2018, 10 permanences ont été assurées par les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et 28 accompagnements ont pu être réalisés, en fonction des besoins de l'entreprise.

Soutien à la création d'entreprise, emploi et insertion professionnelle

- Organisation du salon de la création d'entreprise, en partenariat avec Pôle emploi Pierrelatte-Nyons et la Mission Locale Centre Ardèche, le 13 novembre 2018 à Saint-Marcel-d'Ardèche : 25 exposants et 215 visiteurs,
- Soutien à l'association d'insertion professionnelle ECATE, à hauteur de 74 000 €.



Organisation du Salon Ecohabitat 2018

Organisé par la CC DRAGA les 6 et 7 Octobre 2018 à l'espace sportif Les Moulinaiges de Viviers en partenariat avec le Dauphiné Libéré, le Salon EcoHabitat s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur de la rénovation énergétique des logements. Ce salon avait pour objectif de répondre à toute vos questions et à vous apporter des solutions concrètes pour rénover votre logement.

Une vingtaine d'exposants, entreprises du bâtiment, spécialisés dans le secteur de la rénovation énergétique de l'habitat et du développement des énergies renouvelables étaient présents et ont répondu aux questions des visiteurs. Avaient été également programmés des conférences et témoignages présentant des retours d'expérience de travaux réalisés, un espace conseil, positionné à l'accueil, pour vous renseigner sur les aides financières mobilisables sur votre projet, les démarches administratives à entreprendre (déclaration de travaux, permis de construire...) ainsi que des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie.

Pour tous renseignements sur les différentes actions en lien avec la politique de l'Habitat (OPAH DRAGA..), le Pôle Développement Territorial se tient à votre disposition, tout au long de l'année pour répondre à vos questions. Il suffit de contacter nos techniciens à l'adresse suivante contact@ccdraga.fr ou encore au 04-75-54-57-05.



Opération programmé d'Amélioration de l'Habitat DRAGA : un bilan satisfaisant !

4

Un bilan global très positif à 1 an et demi de la fin de l'OPAH-RU

Objectifs

| | |
|-----|---|
| 178 | logements privés réhabilités sur 5 ans à l'initiative des propriétaires |
| 36 | logements locatifs |
| 142 | logements occupés par des propriétaires modestes et très modestes |
| 19 | situations de lutte contre l'habitat indigne |
| 60 | situations d'amélioration de la performance énergétique |
| 60 | situations d'adaptation du logement |
| 6 | situations d'amélioration du volet patrimonial |

Résultats fin 2018

| |
|-----|
| 111 |
| 22 |
| 89 |
| 10 |
| 33 |
| 42 |
| 4 |

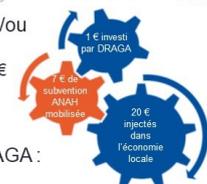
5

Un bilan global très positif à 1 an et demi de la fin de l'OPAH-RU



3 140 718 € TTC de travaux réalisés ou en cours de réalisation par les propriétaires (dossiers notifiés)

- Coût de travaux moyen engagé par logement pour les propriétaires occupants : **15 573 € TTC** > *taux moyen de subvention : 54 %*
- Coût de travaux moyen engagé par logement pour les propriétaires bailleurs : **76 817 € TTC** > *taux moyen de subvention : 41 %*
- Montant des subventions travaux engagées et/ou versées par les différents financeurs :
 - DRAGA : 150 000 €
 - Commune BSA : 48 000 €
 - Commune Viviers : 31 000 €
 - ANAH : 1 125 771 €
- Montant du suivi-animation financé par la DRAGA : 346 295 € (subvention ANAH : 183 731 €)



Analyse réalisée hors coûts de suivi-animation et contributions communales

Office de Tourisme Intercommunal

L'Office de Tourisme Intercommunal DRAGA a été créé le 1er Janvier 2014, date à laquelle les communes ont transféré la compétence Tourisme à l'intercommunalité. Il est le résultat de la fusion de quatre OT existants du territoire (Viviers, BSA, St Martin d'Ardèche et Larnas). Il est piloté par un Comité de Direction composé de professionnels du tourisme et d'élus du territoire.

Des produits locaux dans les espaces boutique

Voici un aperçu des produits disponibles dans les boutiques : miels de châtaignier, de fleurs et de lavande, savons et huile essentielle de lavandin, baumes à la Lavande, shampoings aux herbes qui proviennent de Bleu de Blancard à Gras, confits de thym, sirop au romarin-thym-citron...

Les billetteries disponibles dans les agences

Achetez vos billets pour les sites touristiques en avance ! Dans les 4 agences de notre Office de tourisme, vous trouverez une billetterie pour les sites touristiques des alentours.

Réservez vos visites guidées organisées par l'Office de Tourisme

Chaque année, les guides-conférencières de l'Office de Tourisme vous accueillent pour des visites guidées pas comme les autres : Visites nocturnes, thématiques, sérieuses ou rigolotes, pour la famille ou pour les couples, retrouvez le programme dans notre agenda. Vous pouvez également réserver vos places pour les événements de l'année comme par exemple le festival Jazz sur un plateau, Cordes en balade ou le Festival d'Alba-la-Romaine.

Il est également possible de réserver ces billets en ligne directement sur le site internet de l'office de tourisme !

L'office de Tourisme DRAGA édite un rapport d'activités qui sera disponible sur le site internet de la CC DRAGA.



gOrges DU RHÔNE AUX
de l'ARDÈCHE

OTI DRAGA

46 rue Olivier de serres
07700 Bourg Saint Andéol
04-75-54-54-20

www.rhone-gorges-ardeche.com
contact@rhone-gorges-ardeche.com



www.ccdraga.fr

L'assainissement collectif est devenue une compétence intercommunale

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes DRAGA a en charge la compétence de l'assainissement collectif en lieu et place des communes. Cette mutualisation de service entre dans une démarche globale autour de la gestion de l'eau au niveau intercommunal.

Comme vous le savez, la CC DRAGA gère les ressources avec un souci quotidien de qualité de service. Afin de répondre aux mieux à vos attentes, elle confie l'exploitation des réseaux au travers de contrats longs à des sociétés spécialisées du secteur.

Les prestations d'exploitation des réseaux d'assainissement ont été confiées en 2018 aux opérateurs suivants :

- VEOLIA pour la commune de Saint Marcel d'Ardèche
- SAUR pour le reste du territoire

La procédure de délégation de service public concernant l'assainissement a connu son dénouement lors du Conseil Communautaire du 14 Juin dernier. C'est la société SAUR qui a été retenue. Le Mercredi 20 Juin 2018, le Président de la CC DRAGA, Jean-Paul CROIZIER et le représentant de la SAUR, Thomas MONTAGNIER, ont signé cet accord qui durera 11 et demi.



Une nouvelle délégation de service publique pour l'Eau potable

La Communauté de Communes DRAGA a en gestion l'Alimentation en Eau Potable depuis 2004. En fin d'année 2017, elle a attribué la délégation de service public concernant la gestion de l'Alimentation en Eau Potable du territoire., suite à une procédure longue et complexe, validée dans ses différentes étapes par le Conseil Communautaire en sa qualité d'assemblée délibérante détenant le pouvoir exécutif.

La société VEOLIA a donc été choisie afin de devenir le gestionnaire unique sur tout le territoire de la CC DRAGA à compter du 1er janvier 2018 et ceux pour une période de 12 ans.

A travers cette opération, le citoyen a vu sa facture d'eau diminuer, la CC DRAGA ayant décidé d'abaisser la part financière qui lui revenait, le délégataire entrant également dans cette démarche sur la partie exploitation. Cette délégation à un prestataire unique, contre deux précédemment sur le territoire, permet également une uniformisation ou « lissage » des tarifs à l'échelle intercommunale.



Gestion des déchets—Quelques chiffres clés

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Élimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir la collecte des déchets et les déchèteries, le traitement des déchets, la gestion du parc de pré-collecte, la sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques... La Communauté de Communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

| Collecte | Collecté en 2018 en tonne | Part en % | Part en % |
|--|---------------------------|-----------|---------------|
| Ordures ménagères | 5497,8 | 80% | |
| Emballages Corps creux | 296,34 | 4,31% | |
| Verres | 603,2 | 8,78% | |
| Papiers | 271,88 | 3,95% | |
| Cartons | 146,83 | 2,13% | |
| Vêtements | 57,24 | 0,83% | |
| Tonnage collecté sur points de collecte | 6873,29 | 100% | 54,11% |
| Déchetterie | 5821 | | 45,89% |
| Tonnage total collecté | 12694,29 | | 100% |
| Moyenne collectée par jour (T) | 34,8 | | |
| Moyenne collectée par habitant (Kg) | 618,66 | | |

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------------|
| Tonnage annuel traité | 11 140 | 11 126 | 11 593 | 12 133 | 12190 | 12694 |
| Part des déchets ultimes | 61% | 59% | 57% | 55% | 54% | 53% |
| Part des déchets recyclables | 39% | 41% | 43% | 45% | 46% | 47% |

Pour plus d'informations sur la gestion des déchets, vous pouvez consulter les rapports sur le prix et la qualité de service sur le Site Internet de la CC DRAGA-Rubrique Rapport d'Activités.

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2018

Gestion des déchets



Mettre sur pied une offre sociale de qualité

Animation de
la Vie Locale

Pourquoi la CC DRAGA travaille sur ce sujet ?

- Accompagner les ardéchois dans leur accès aux droits sociaux / Innovation sociale
- Construire une dynamique de développement social local
- Identifier, analyser, partager les enjeux sociaux

Durant le premier semestre 2018, la Vice-présidente et le chargé de projet sont allés à la rencontre de très nombreux acteurs sociaux et sanitaires. Ces rencontres ont eu pour but de présenter le projet d'animation de la vie locale et de connaître le ressenti des acteurs.

⇒ Une rencontre importante - 22 juin 2018 - Forum ouvert

Le thème de cette journée était : « Comment favoriser le travail en réseau et développer du lien entre les acteurs du territoire ? »

Près de 60 acteurs du territoire et des partenaires institutionnels du Département pour ce qui a été le point de départ de la dynamique de l'action. Ce temps a contribué à une meilleure connaissance des acteurs entre eux, et à la création de liens entre les professionnels du territoire qui perdurent aujourd'hui.

Cette journée a fait apparaître trois enjeux majeurs sur notre territoire :

- La prise en compte des spécificités des habitants
- Le faire ensemble
- Le mieux vivre



Sensibilisation aux violences conjugales

Cette « formation » a été animée par une élue du territoire anciennement travailleuse sociale et par une conseillère conjugale & familiale du centre médico-social du Teil.

Temps d'échanges entre les CCAS et le CMS de Bourg-Saint-Andéol

« Immersion » des CCAS au sein du centre médico-social de Bourg-Saint-Andéol. Cette action a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des missions du CMS mais également de mieux orienter le public.

La réalisation d'un guide social ainsi que la mise en place d'outil collaboratif numérique seront réalisés en 2019.

Réalisation d'une cartographie de l'ensemble des acteurs du territoire.

Mise en route de l'analyse de besoins sociaux en faisant appel à une équipe pluridisciplinaire de trois consultantes.

Mise en place un collectif-projet réunissant une vingtaine d'acteurs (mission locale, l'ADSEA, UDCASS, les services du Département, le pôle enfance jeunesse DRAGA...). Son rôle est de suivre et mener le projet dans sa mise en œuvre opérationnelle du début à la fin et être force de proposition quant aux préconisations qui seront faites. Cette analyse a débuté en novembre 2018 et se terminera en décembre 2019.

Petite Enfance-Enfance-Jeunesse - Chiffres clés

435 ENFANTS ACCUEILLIS (hors animations de proximité)

- 272 à l'Accueil de Loisirs 3-11 ans (113 filles, 159 garçons)
- 165 au Local Jeunes 12-17 ans (57 filles, 108 garçons)

STABILITE AU NIVEAU DE L'EFFECTIF

- 14 enfants accueillis en plus par rapport à 2017, cela représente 12% de la population 3-17 ans du territoire.
- 14% de la population enfance du territoire est captée sur l'accueil de loisirs (33.2% de La population 3-11 ans de Bourg Saint Andéol)
- 10% de la population adolescente du territoire est captée par l'action jeunesse.
- Ados : 175 jours d'ouverture, 676 participations d'assistantes maternelles aux activités du Relais, 255 contacts (physiques et /ou téléphoniques)
- Petite enfance : 137 familles différentes ont été rencontrées dont 99 nouvelles familles sur le territoire, 70 demandes ont été formulées
- Les assistantes maternelles : 75 assistantes maternelles en activité cette année sur 89 agréées, 25 assistantes maternelles ont eu des demandes relatives à l'exercice de leur métier, 9 ont émis des demandes d'information relatives au soutien professionnelle et à l'accompagnement à la parentalité, 5 à leur statut professionnel et 5 à propos de la disponibilité d'accueil, 53 assistantes maternelles différentes ont participé à au moins une action du relais.



Terre des mômes : une nouvelle version !

La commande et les axes du projet

En cohérence avec le projet éducatif territorial de la CC DRAGA établi en 2015, il a été souhaité par les élus que cette manifestation, reconnue et attendue par les familles, puisse prendre une dimension territoriale en s'adressant à tous les publics (petite enfance-enfance-jeunesse) dans une co-construction partenariale avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Recentrer l'événement autour des Droits de l'Enfant, travailler en transversalité avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et enfin, mettre la famille au cœur de l'événement. C'est chose faite ! 3 événements, 3 dates reprenant les attentes des élus ! Objectif atteint !

Dates, lieux et évènements proposés :

Mardi 20 novembre (date anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant) au Château Pradelle à Bourg Saint Andéol

- Ouverture à 18h par un temps de témoignages de professionnels intervenants auprès de l'enfant et de la famille issus de différents champs (continuité éducative avec comme point de convergence la question des droits de l'enfant).
- Exposition de fresques réalisées (3 fresques du périscolaire de Viviers format Scrapbooking, 1 fresque format « grand livre », 1 fresque de l'école de St Marcel).
- expos existantes afin de proposer une visite aux enfants des écoles du territoire

Mercredi 21 novembre - Divers lieux

- Salle Emilienne Doux à Bourg Saint Andéol : Yoga parents enfants
- Accueil de loisirs et crèches sur tout le territoire de la DRAGA : mise en œuvre d'activités communes autour des droits de l'enfant

Vendredi 23 novembre Loft à Viviers

Soirée Ados : « open Bar » : Jeux d'arcade, Billard, Babyfoot, Fléchettes, Espace de restauration

Samedi 24 novembre Complexe Sportif Saint Marcel D'Ardèche

Le Festival Terre des Mômes tel qu'on le connaît tous !



La Maison de services au public devient intercommunale !

Validé par le Conseil Communautaire du mois de Juin 2017, la CC DRAGA est devenue compétente en matière de création et gestion de maison services au public au 1er Janvier 2018.

L'idée de ce transfert de compétence a émergé suite à la volonté du Président Jean Paul Croizier d'en installer une dans les nouveaux locaux de la CC DRAGA. A l'heure actuelle, seulement une MSAP est présente sur le territoire, sur la commune de Saint Marcel d'Ardèche. Les missions sont donc reprises et assumées par la CC DRAGA.

Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne :

- Accéder en un même lieu de proximité à un large panel d'administrations ou autres organismes d'intérêt général
- Renforcer la présence et assurer la qualité du service public notamment en milieu rural
- Points d'accueil à vocation sociale
- Répondre à toutes les questions
- Analyser les situations et orienter vers les services publics adaptés
- Aider à la constitution des dossiers, remplir des formulaires, prendre des RDV auprès des divers services publics
- Mettre à la disposition des usagers du matériel pour qu'ils accèdent à leur compte personnel (ex. : www.ameli.fr)



Les travaux du nouveau siège ont commencé !

La CC DRAGA a décidé en 2016 de construire un nouveau siège sur l'ancien friche industrielle de Vivacoop.

Pourquoi un siège ? La CC DRAGA occupe différents locaux de la commune de Bourg Saint Andéol. L'éclatement des services engendre naturellement des difficultés dans la coordination de ceux-ci. Avec le temps, ces locaux s'avèrent trop petits et ne peuvent faire face aux attentes des habitants du territoire. De plus, les évolutions législatives récentes, qui ont transférés des compétences exercées par les communes auparavant, impliquent de nouvelles dépenses. Enfin, le coût des différentes locations pour ses locaux, et les frais de fonctionnement qui en découlent sont devenus importants. Il fallait prendre une décision importante quant au bon fonctionnement des services.

Soutenu par l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche, le nouveau siège abritera une Maison de services au public, ainsi que la trésorerie de Bourg Saint Andéol.

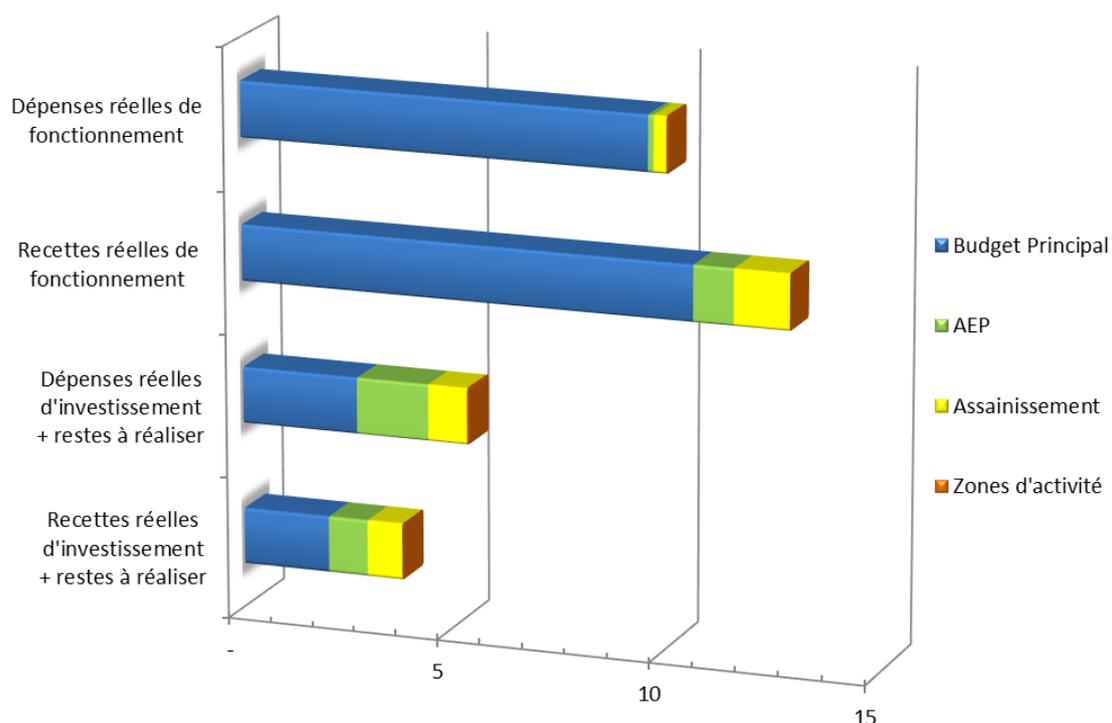


Fin des travaux estimée : Décembre 2019 !

Données financières complémentaires

| BUDGET ANNEXE DE L'EAU | | | |
|---|--------------|---|--------------------|
| <i>Exploitation</i> : excédent global de 753 886,97 € | | Investissement : déficit global de 414 502,79 € | |
| Total dépenses | 558 293,71 | Total dépenses | 1 876 908,63 |
| Total recettes | 1 312 180,68 | Total recettes | 1 462 405,84 |
| Résultat global de clôture | | | 339 384,18 |
| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | | | |
| <i>Exploitation</i> : excédent global de 849 629,67 € | | Investissement : excédent global de 61 408,91 € | |
| Total dépenses | 594 297,06 | Total dépenses | 1 083 649,55 |
| Total recettes | 1 443 926,73 | Total recettes | 1 145 058,46 |
| Résultat global de clôture | | | 911 038,58 |
| BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU BANC ROUGE | | | |
| Fonctionnement : déficit global de 101 913,84 € | | Investissement : déficit global de 77 210,33 € | |
| Total dépenses | 107 906,84 | Total dépenses | 96 398,43 |
| Total recettes | 5 993,00 | Total recettes | 19 188,10 |
| Résultat global de clôture | | | -179 124,17 |
| BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE BELLIEURE | | | |
| ZA BELLIEURE | | Dépenses de fonctionnement 2018 | 7 730,00 |
| Résultat global de clôture | | | -265 681,12 |

BUDGETS CONSOLIDES



Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site Internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr